

Bien Vivre à Maringues
Association Loi de 1901

13 rue du Chéry
63350 Maringues

06 88 15 18 91

Email : maringues@limagne.fr

Site internet : <http://www.limagne.fr>

Monsieur Bernard FAURE
Maire de Maringues
8 rue de l'Hôtel de Ville
63350 Maringues

Maringues, le 15 janvier 2011

Monsieur le Maire,

La création des zones d'activités à la périphérie de Maringues montre combien vous êtes sensibilisé au maintien et au développement de l'activité économique dans notre commune.

C'est dans cette logique que nous nous permettons de vous solliciter pour la création d'une ou deux zones arrêt minute pour les véhicules de la clientèle et ceux de livraison des commerces de la rue de l'Hôtel de Ville et de la Grande Rue et également pour les véhicules de distribution du courrier et des colis postaux.

Le maintien des activités économiques au centre ville de notre commune étant vital, cet aménagement d'arrêt minute s'avère indispensable et serait judicieux au niveau de la place de la barrière. Actuellement le stationnement est autorisé pour un maximum de 15 minutes dans la Grande Rue, mais cette réglementation est inopérante faute de contrôle et de voitures ventouses.

Un premier aménagement de ce type a été réalisé par la commune devant la poste boulevard Bergougnoux en ajout aux nombreuses places de stationnement existant en face sur la place du Foirail. Notre requête est donc encore plus justifiée dans le centre ville où les rues sont étroites et les possibilités d'arrêt difficile.

Une telle réalisation ne coûterait que peu au budget communal et permettrait de faciliter la circulation dans ses deux rues tout en facilitant la vie de tous.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faciliter ce petit aménagement qui participera au confort de tous.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande et à sa concrétisation, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de toute notre considération.

Philippe LE PONT
Président de Bien vivre à Maringues